

*10 janvier 2011*

**Rapport de la commission de l'aménagement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 28 juillet 2010 en vue de l'ouverture des crédits suivants, destinés à la première phase de mise en œuvre du programme d'actions proposé dans le cadre du contrat de quartier des Grottes:**

- **crédit d'un montant de 185 000 francs destiné à l'étude du projet d'aménagement de la place des Grottes sous la forme d'un atelier urbain de concertation avec les associations d'usagers et habitants riverains;**
- **subvention d'un montant de 250 000 francs destinée à financer la réinstallation du pavillon bleu du Musée d'ethnographie à la rue Cité-de-la-Corderie pour constituer la base d'une maison de rencontre et de cultures.**

**Rapport de M<sup>me</sup> Sandrine Burger.**

La proposition PR-816 a été renvoyée à la commission de l'aménagement lors de la séance du Conseil municipal du 14 septembre 2010. La commission s'est réunie les mardis 9 et 30 novembre 2010, sous la présidence de M. Adrien Genecand. Les notes de séances ont été prises par M. Ozcan Yilmaz, que la commission remercie pour la qualité de son travail.

### **Séance du 9 novembre 2010**

*Audition de M<sup>mes</sup> Isabelle Charollais, directrice du département des constructions et de l'aménagement, Marie-Hélène Giraud, cheffe du Service de l'aménagement urbain et de la mobilité, Virginie Todeschini, coordinatrice chargée de projet au département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports, et de M. Philippe Mongin, adjoint de direction technique au département des constructions et de l'aménagement*

M. Mongin a commencé par rappeler que le concept de contrats de quartier fait partie du programme de législation adopté en 2007 et que ses buts sont multiples:

- responsabiliser les habitants d'un quartier;
- améliorer la communication entre les habitants et l'administration;
- chercher un consensus au sein d'un quartier;
- promouvoir des méthodes de travail plus transversales au sein de l'administration.

L'idée est de partir des besoins d'un quartier pour déboucher sur un programme et des objectifs communs, tout en restant conscient que, si le quartier est le lieu de propositions, les décisions finales restent en main de l'administration et du Conseil municipal. Les premières expériences ont d'ailleurs démontré qu'un tel processus a permis une prise de conscience des habitants et une meilleure connaissance des rouages de l'administration.

Concernant le choix des Grottes comme quartier test, M. Mongin l'a expliqué par le fait que ce quartier a une identité bien définie et un dynamisme social, mais aussi en raison de problèmes connus comme du trafic de transit et des accès piétonniers aux écoles coupés.

A relever que, si le projet présenté ici porte sur deux crédits, d'autres réalisations ont déjà pu être concrétisées car ne nécessitant pas de budget ou alors minime. Exemple: accélération de la fermeture de la rue des Grottes, mise à disposition du local de la Palette, etc.

Concernant le premier projet d'arrêté, les 185 000 francs pour la place des Grottes, M. Mongin a rappelé qu'il s'agit là d'un lieu central très important pour le quartier, que c'est le lieu de passage entre le haut et le bas du quartier et, surtout, qu'il accueille de nombreux événements. Si une partie est fermée aux véhicules, la circulation autour de la place reste dangereuse. Sa fermeture s'inscrit d'ailleurs dans une étude de circulation plus large du Conseil administratif.

Le but de cet arrêté est double:

- une piétonnisation plus large de la place;
- l'amélioration de la sécurité et de l'aménagement.

L'objectif final étant de conforter la centralité de la place et d'en faire l'emblème de la collaboration entre habitants et administration, qui collaborent au sein d'un atelier urbain.

Quant au second projet d'arrêté, les 250 000 francs pour le pavillon bleu, M. Mongin a expliqué que cette idée est née du constat que les locaux associatifs du quartier sont tous saturés et que la demande pour de nouvelles structures est très forte. Le pavillon bleu étant à disposition, l'idée est apparue de l'implanter à la Cité-de-la-Corderie afin de combler la demande de locaux et d'occuper ce lieu qui a été laissé à l'abandon. L'idée est réellement d'avoir là un équipement simple et transitoire, une sorte de «boîte vide» que chacun pourra s'approprier selon ses besoins. Quant à sa gestion, elle sera confiée aux habitants et devra rester très souple.

Durant la séance des questions qui a suivi, les commissaires ont encore appris que:

- le pavillon bleu est prévu comme une installation transitoire et son aménagement restera donc sommaire;

- si l'on construisait du neuf, le projet serait plus cher, car il faudrait se plier à de nombreuses normes;
- l'occupation de la Cité-de-la-Corderie devrait amener plus de sécurité;
- le pavillon bleu a encore une durée d'existence de cinq à dix ans.

### **Séance du 30 novembre 2010**

*Audition de MM. Jean-Pierre Balmer, président de la commission de coordination du contrat de quartier des Grottes, Sébastien Cramer, vice-président de la commission de coordination du contrat de quartier des Grottes, Alen Miranda, membre du groupe de travail «lieux de rencontre et de cultures», et Augustin Guardiola, président du comité de l'association Pré en bulle*

M. Balmer a commencé par rappeler que les premières séances de travail des participants du contrat de quartier ont très vite abouti à un constat: le manque de locaux socioculturels. L'activité associative du quartier est très riche, les locaux surchargés, ce qui a créé une demande énorme et urgente. Il a ajouté que, depuis quelque temps, le quartier observe la remontée vers lui des dealers chassés des Pâquis par les opérations de police, ce qui ajoute à l'urgence d'action et d'impératif d'occupation des espaces; l'installation du pavillon bleu allant parfaitement dans ce sens.

M. Guardiola a expliqué que Pré en bulle, association nomade, a, à plusieurs reprises, fait des demandes et des démarches auprès de la Ville pour obtenir des locaux. Toujours en vain jusqu'à présent. Il a également relevé qu'il est particulièrement difficile de faire passer des projets concernant les adolescents, car il y a systématiquement des oppositions de la population et parfois même de la Ville. Mais l'association ne baissant pas les bras, ses membres ont décidé de participer aux travaux du contrat de quartier et voient le projet du pavillon bleu comme une excellente proposition.

M. Cramer a précisé que les jeunes attendent depuis longtemps un lieu pour s'exprimer et organiser différentes manifestations. Le pavillon bleu serait un premier pas dans la concrétisation de ces attentes. Quant au lieu choisi de la Cité-de-la-Corderie, il lui tient à cœur, car cela permettrait de rendre cet espace plus convivial. Certes, les CFF ont bloqué le projet de réaménagement des Grottes, mais pour M. Cramer ce n'est pas une raison de baisser les bras et de ne rien faire.

Durant la séance des questions qui a suivi, les commissaires ont encore appris que:

- au départ sceptiques, les habitants qui ont participé ont vu la mobilisation que cela entraînait et sont devenus des partisans de la démarche contrat de quartier et impliqués dans toutes les étapes;

- il est nécessaire que tout ce travail aboutisse à des réalisations rapides, sans quoi la mobilisation risque de retomber;
- le fonctionnement du contrat de quartier est très simple et bien intégré par tous les habitants, qui sont tenus au courant par des affichages;
- ce type de contrat est possible dans tous les quartiers de la ville;
- la collaboration entre l’administration et les habitants crée une synergie et une économie d’énergie intéressantes.

### *Discussion et vote*

Les socialistes ont tenu à relever l’engagement des différents acteurs du quartier qui ont tous montré l’intérêt qu’ils avaient à participer à une telle démarche. Ils se sont dit persuadés que d’autres quartiers de la ville devraient en tirer des enseignements intéressants.

Pour le Parti démocrate-chrétien, même si l’expérience peut sembler intéressante, la généralisation de tels contrats de quartier à travers toute la ville engendrerait une multiplication du nombre de fonctionnaires et favoriserait certaines personnes, ce qui n’est pas admissible.

Les Verts rejoignent la position des socialistes. Ils sont rassurés par ce qu’ils ont entendu de l’administration et des habitants, dont la collaboration a engendré une économie de moyens et de ressources. Certes, le coût du pavillon bleu ne les laisse pas insensibles, mais l’urgence de la situation justifie cela.

A gauche toute! s’est dit satisfait de constater que la démocratie de quartier a pu être démontrée par cette expérience et espère qu’elle sera répétée ailleurs.

Pour les libéraux, la Ville n’a pas choisi la bonne solution. Pour eux, le coût est trop élevé et le résultat mauvais. Ce n’est pas à la Ville de supporter à bout de bras les associations de quartier.

Pour l’Union démocratique du centre, le coût du pavillon bleu n’est pas acceptable et c’est pourquoi elle ne votera pas cette proposition.

Pour les radicaux, c’est aux élus que revient le rôle de relayer les demandes et les attentes de la population. Certes, les habitants auditionnés étaient ravis, car leurs projets ont avancé rapidement. Mais, pour les radicaux, cela relève de l’inégalité, car on favorise certaines personnes au détriment d’autres.

Remarque à laquelle les Verts ont rappelé que les inégalités existent déjà et que, en généralisant les contrats de quartier à travers toute la ville, on met en place un moyen pour les diminuer.

Mise au vote, la proposition PR-816 est acceptée par 8 oui (2 AGT, 3 S, 3 Ve) contre 3 non (1 DC, 1 UDC, 1 L).

### PROJET D'ARRÊTÉ I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*arrête:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 185 000 francs destiné à l'étude d'un projet d'aménagement de la place des Grottes, sous forme d'un atelier urbain de concertation avec les associations d'usagers et habitants riverains.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 185 000 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine financier.

### PROJET D'ARRÊTÉ II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*arrête:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 250 000 francs sous forme de subvention, destiné à financer le transfert, l'installation et la mise en service du pavillon bleu situé dans la cour du Musée d'ethnographie en vue de l'installer dans le périmètre de l'îlot 5-7 des Grottes, à proximité de la rue Cité-de-la-Corderie, pour constituer la base d'une maison de rencontre et de cultures.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 250 000 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine financier.